



Avec RESF

poursuivons la solidarité avec les élèves et les parents d'élèves sans papiers, non au délit de solidarité, défendons le droit à être solidaires.

Par la défense au quotidien des élèves et des parents d'élèves sans papiers,

nous défendons les valeurs de l'école : le droit à l'éducation pour tous, la liberté, l'égalité, la fraternité.

Tout au long de cette année, partout en France, partout en Seine-Saint-Denis, les établissements scolaires, les parents, les enseignants, ont montré qu'ils étaient des tremplins de la solidarité en s'opposant à une politique inacceptable en matière d'immigration, en exigeant le respect des textes de défense des Droits de l'Homme et de l'Enfant ratifiés par la France.

A chaque fois, qu'un parent d'élève était arrêté, que ses enfants étaient face à une séparation brutale et injustifiable, avec tous les traumatismes qui en découlent, nous avons dit haut et fort que l'intérêt supérieur de l'enfant devait être pris en compte. Nous nous sommes opposés à l'expulsion et nous avons réclamé le droit au séjour.

La mobilisation de tous, sur une ville, autour de l'école, le soutien que nous avons obtenu d'élus, a permis la libération de parents, la régularisation de certaines familles et de jeunes majeurs lycéens. Mais nous avons tous en mémoire les situations, où malgré la mobilisation, l'expulsion a eu lieu. Nous sommes les témoins des ravages d'une telle situation sur le devenir des enfants.

Nous restons solidaires et nous continuons à dénoncer le drame de la privation du droit à une vie digne, l'obsession de l'interpellation, la peur des expulsions, qui sont le lot aujourd'hui de tous ceux à qui le droit au séjour est refusé et auprès de qui nous vivons au quotidien.

Par notre participation aux luttes collectives et unitaires, nous dénonçons une politique de l'immigration qui, loi après loi, bafoue les droits fondamentaux de l'Homme.

Nous dénonçons le concept d'«identité nationale» qui comme l'ont écrit les historiens démissionnaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, s'inscrit «dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise».

Nous nous opposons à la criminalisation des actions de solidarité.

A la rentrée, des militants syndicaux, de RESF, des élus, ou des citoyens qui ont manifesté leur désapprobation face à une expulsion, vont passer en jugement. Nous ne les laisserons pas être condamnés pour des actions de résistance à des politiques injustes. Nous rappelons que l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et principes fondamentaux reconnus par les lois de la république consacrent la liberté d'association et le droit individuel et collectif de s'opposer -et même de résister- à des politiques qui remettent en cause la tradition d'accueil des étrangers en France et leurs droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution et les engagements internationaux de la France.

La défense du droit des étrangers est partie intégrante de notre lutte pour le respect des droits fondamentaux de tous !

AUCUNE CHAISE VIDE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS À LA RENTRÉE, NI APRES !!!

